Association pour la Sauvegarde de la Tour de Batère
s/c Mairie de Corsavy - Barry d'Amont 66150 CORSAVY

COMPTE-RENDU

DE

LA REUNION DE TRAVAIL

DU

BUREAU DE L'ASSOCIATION

DU

29 AOUT 2018

Le 29 août 2018, à 18h00, les membres du Bureau de l'Association pour la Sauvegarde de la Tour de Batère se sont réunis à la mairie de Corsavy, à la demande conjointe du Président Benjamin MALASSINGNE et de M . le Maire Antoine CHRYSOSTOME, conformément à la convocation du Président transmise à chacun par email et téléphone.

Étaient présentes les personnes suivantes :

- Membres de l'Association :

. Benjamin MALASSINGNE, président,

. Thierry CLEYMANS, trésorier,

. Eric FOUQUIER, secrétaire,

. Philippe LENGLET, chargé de mission Subventions.

- Représentant de la mairie de Corsavy :

. Roland COSTE, Premier Adjoint, remplaçant M. le Maire, par ailleurs excusé.

Excusé :

. Antoine CHRYSOSTOME, maire de la commune.

La rªunion de sªance est prªsidªe par le prªsident de l'Association, Benjamin MALASSINGNE, M. Eric FOUQUIER en assurant le secrªtariat.

Le président de l'Association rappelle l'ordre du jour proposé :

1. Transmission à la nouvelle équipe composant le Bureau de l'Association (cf. Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2018), par M. le Maire, Vice-président de l'Association et son Premier Adjoint, d'un historique de l'Association depuis sa création,
2. Présentation récapitulative à M. le Maire des travaux initiés - toujours en cours - par le nouveau Bureau depuis sa constitution.
3. Liste des travaux à entreprendre à décider conjointement par le Bureau et la Mairie de Corsavy en vue de mettre en mouvement le projet de sauvegarde de la Tour de Batère.

Suite à quoi sont mis à la discussion et à l'échange entre les membres du Bureau et M. le Premier Adjoint les trois sujets ci-dessus proposés.

1. PREMIERE PARTIE DE LA REUNION : TRANSMISSION DE L'HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

Cette transmission est assurée par Roland COSTE.

Les informations transmises par ce dernier ont eu pour but de faire comprendre l'historique et les raisons des décisions adoptées depuis sa création par l'Association.

Pour l'essentiel :

. les relations avec les maires successifs de la commune de Saint-Marsal,

. les acteurs du patrimoine,

. l'historique des demandes de subventions,

2. DEUXIEME PARTIE DE LA REUNION : **PRESENTATION RECAPITULATIVE DES TRAVAUX INITIES PAR LE NOUVEAU BUREAU DEPUIS SA CONSTITUTION.**

En substance :

- Analyse partielle des finances de l'Association et de leur gestion bancaire et administrative.
  Soit :
  . Historique de la trésorerie,
  . Ouverture du compte au Crédit Agricole d'Arles sur Tech et fermeture du compte CEP Perpignan,
  . Dépôt d'un don de 4 000€ sur le compte de l'Association ouvert auprès de la Direction du Patrimoine,
  . Prise de connaissance des demandes de subventions déposées antérieurement,
  . Discussion sur l'avis favorable par rapport au projet émanant de la Région Occitanie.

- Elaboration du dossier conjoint Association / Mairie, désormais intitulé « COLLECTIF BATERE », destiné à M. Florian CHARDON, directeur du Syndicat Mixte Canigo Grand Site (SMCGS) et référent auprès de la Région Occitanie du Grand Site Régional (GSR), en vue d'une prise en compte recherchée d'une éligibilité de leur projet commun de restauration et de sauvegarde patrimoniale de la Tour de Batère.
  . Roland COSTE fait part, à cette occasion, du mail en date du 27/08/2018 adressé à M. le Maire de Corsavy par Florian CHARDON par lequel est confirmée l'intégration de notre projet commun à la liste des « investissements sectoriels (patrimoine) éligibles dans le cadre du contrat GSR passé par le GSC avec la Région (réf : no I ZI 24) .
  . Un échange téléphonique avec Florian CHARDON organisé par Roland COSTE dans le cours de la réunion, a permis de préciser et confirmer que les demandes de financement envoyées ont reçu un accueil favorable.

3. TROISIEME PARTIE DE LA REUNION : LISTE DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE AINSI QUE DECIDE CONJOINTEMENT PAR LE BUREAU ET LA MAIRIE DE CORSAVY EN VUE DE METTRE EN MOUVEMENT LE PROJET DE SAUVEGARDE DE LA TOUR DE BATERE.

Par ordre chronologique d'apparition dans la discussion :

1. **Bilans fiscaux des 2 ou 3 dernières années :** vérifier qu'ils ont été réalisés et déposés, et, dans le cas contraire, y procéder sans délai.

   → *Action assurée par Thierry CLEYMANS auprès de Jean-Charles GLEIZES, trésorier de 'Association sortant.*

2. **Transmissions à l'Association de la part de la mairie.**
   En particulier :
   . **le résultat de l'appel d'offres** pour les travaux de sauvegarde de la Tour de Batère tel que réalisé en 2017 (et, de fait, devenu obsolète).
   . pour compléter et actualiser les archives de l'Association : **le dossier « Collectif Batère »** tel qu'il a été adressé par M. le Maire au SMCGS/GSR.
   Plus généralement :
   . **tous autres documents** susceptibles d'étayer les actions à venir initiées par le Bureau de l'Association en concertation avec la mairie.

   → *Toutes Actions assurées par Roland COSTE à destination du président de l'Association, Benjamin MALASSINGNE.*

3. **Rédaction, formellement adaptée aux exigences et critères des organismes financeurs, d'une estimation des fonds à investir et, par conséquent, des demandes de subvention futures**, sur la base des formulaires actuellement en vigueur, devant permettre de discuter sur de bonnes bases avec lesdits organismes bailleurs.

   → *Action de coordination assurée par Philippe LENGLET en concertation avec Florian CHARDON et l'administration de la mairie de Corsavy.*
   → *A cette fin, la mairie s'est engagée à rassembler tous les documents pertinents demandés par la Région pour le dossier de demande de subvention et de les transmettre au président et à Philippe LENGLET pour action et suivi.*

4. **Déclencher l'opération paratonnerre** :
   . prendre contact avec la Mission Patrimoine (M^{me} Anne AGULO) et lui demander formellement de créditer le compte de la Mairie de Corsavy de la somme de 4 000€ (don recueilli),
   . demander à l'entreprise TEROL de préparer son intervention au plus vite en tout état de cause avant le 31/09/2018.

   → *Toutes actions assurées par la mairie de Corsavy.*

5. **Dresser la liste complète des donateurs/subventionneurs susceptibles de verser des fonds :**

   Ont été cités informellement (liste non exhaustive) : Région Occitanie, Fondation du Patrimoine, Communauté de Communes Haut-Vallespir Sud Canigo, S2i (1 000€ / 1 500€), SUP : Canigó Grand site (Florian Chardon Directeur) ; Conseil départemental (doublant la subvention de la Fondation du Patrimoine), M^{me} Malherbe Présidente du CD66 (espérance de contribution autour de 5 000€) ; les communes qui peuvent inscrire un don dans leur budget à hauteur de 5 000€ par exemple.

   → *Action coordonnée par Eric FOUQUIER auprès des membres du Bureau et les représentants de la Mairie.*

6. **Identifier précisément les logiques de calcul** appliquées par les différents organismes pour aboutir à un montant de subvention réaliste.

   → *Action assurée et devant être validée par l'ensemble des membres du Bureau.*

7. **Procédure d'inscription aux monuments historiques** :
   . Mener une discussion sur l'opportunité de déposer une telle demande auprès de la DRAC, et si le Bureau et la mairie l'estiment utile et nécessaire, en effectuer le dépôt.

   . A titre d'information préalable, il semble que la FDP (Fondation du Patrimoine) et la DRAC

(Direction Régionale de l'Action Culturelle) ne soient pas compatibles en termes de financements (dixit Mme Agulo secrétaire de la FDP). Il va donc falloir éclaircir ce point avant de décider, le cas échéant, toute demande d'inscription éventuelle.

→ *Action assurée par le président Benjamin MALASSINGNE qui aura collecté toutes les informations pertinentes*

8. **Protection provisoire de la tour et mise en exergue des responsabilités communales.**
   . L'Association signale, par lettre adressée à la mairie (LRAR), le danger que représente la tour actuellement pour les visiteurs, ainsi que le risque pour les élus d'être mis en cause en cas d'accident.
   . Le Bureau suggère la pose d'un grillage solide de fers à béton. Elle suggère la pose, également, d'un panneau explicatif signalant le danger et annonçant un début de travaux au printemps 2019.
   . A toutes fins utiles, est ici rappelé l'aspect « animation » du patrimoine, qui permet de solliciter aussi l'aide du Commissariat de Massif, voire de l'Union Européenne au regard de la protection et de l'accessibilité du public à la Tour.

   → *Action assurée par le président Benjamin MALASSINGNE (lettre du Président de l'Association au maire de Corsavy).*

9. **Proposition d'appels aux contributions de bonnes volontés.**
   . Thierry CLEYMANS suggère aussi de faire, en parallèle, un appel à contributions de bonnes volontés locales sur certains aspects de la réfection (par exemple, jointoyage, débrouillage…). Pratiques constatées, du reste, dans d'autres associations comme Sant Marti de Cortsavi, Tour de Mir, Tour de Cabrenç, Sauvegarde du Patrimoine du Capcir et du Haut Conflent en concertation avec et sous la direction des autorités du patrimoine.

   → *Action assurée par Thierry CLEYMANS.*

L'ensemble des participants à cette réunion du Bureau qui s'est tenue en présence du représentant de la mairie de Corsavy, donne son accord unanime à ces préconisations opérationnelles.
Il est également unanimement préconisé de veiller à assurer, dans les délais appropriés, une diffusion large ciblée des préconisations décisionnelles ci-dessus énumérées.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question diverse additionnelle n'ayant été soumise et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h00.

En foi de quoi a été dressé le présent compte-rendu paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

A la mairie de la commune de Corsavy,

Le Président

Le Secrétaire

Destinataires prioritaires :

antoine.chrysostome@sfr.fr, roland.coste@orange.fr> / roland.coste@ornage.fr

puigsegur.louis@orange.fr (avec demande de rencontre adressée par le président de l'Association),

benjamin@bigbenprod.com, e.fouquier@thema-sa.fr, thierry.cleymans@gmail.com,

phl123@gmx.fr.